



Réparation abusive de mon sèche-linge

Par **laurent_b**, le **19/10/2007** à **10:46**

Bonjour

J'ai acheté un sèche-linge il y a plus d'un an.
N'étant plus sous garantie et ayant un problème, je l'ai amené au magasin.

Le service après-vente m'annonce que le diagnostic est payant, ce que j'accepte sans problème et paye immédiatement.

Le service après-vente me dit ensuite qu'il me communiquera un devis de réparation. Soit il y a acceptation du devis et les réparations sont lancées, soit il y a refus du devis et là je récupère mon sèche-linge et je perds le montant de l'expertise (pour moi rien de plus normal).

Aujourd'hui je viens de recevoir un texto qui me dit que le sèche-linge est à dispo et a été réparé.

Pourtant je n'ai reçu aucun devis ni ai été contacté sur le sujet.

Le prix des réparations est supérieur à la moitié de la valeur du sèche-linge neuf. Si je ne paye pas je ne récupère pas mon sèche-linge.

C'est donc de "la vente forcée"

Que dois-je faire ?

Le magasin n'est-il pas en faute ?

Quel article du code de la consommation ou texte de loi pourrait m'aider ?

merci pour vos réponses.

Par **Upsilon**, le 19/10/2007 à 16:37

bonjour !

Il s'agit surement d'une erreur interne au magasin, une personne a du oublier de préciser qu'il s'agissait d'un simple devis, ou bien il s'agit bien d'une réparation sans concertation...

Il faut savoir que c'est à la personne qui agit en justice de prouver sa demande...
Il vous sera extremement difficile de prouver que vous n'avez rien reçu (précisément... parceque vous n'avez RIEN reçu !). Dans ce cas, le juge demandera surement au vendeur de prouver à son tour qu'il vous a envoyé un document, mais surtout que vous avez émis une réponse positive !

A mon avis, en haussant un peu le ton au magasin, vous trouverez une solution.

Ps: N'acceptez pas de payer, vous êtes dans votre droit si comme vous le dites vous n'avez jamais donné votre accord.

Ps 2: Attention, relisez bien votre devis et TOUS les autres papiers signés, il pourraient contenir une clause d'acceptation des réparations.